

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Conseillers en fonction :
26

**Procès-verbal
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers présents :
20

Quorum : 14
Votants : 25

Séance du mardi 24 septembre 2024 à 20H

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaients présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Daniele BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Isabelle WEISBERG, Anita FREYERMUTH, Aurélie HENNEQUIN

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER,

Procuration : Dominique EBEL à Marie-Hélène JARRIER, Claire BILBAULT à Julie FOULONT, Jean-Louis CAGNARD à Alain ARRIAT, Gérard VINCENT à Patrick SIMEAU, Roger LANG à Michel BRANDEBOURGER

Excusés : Audrey GAUCHE

Secrétaire de séance : Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

34 : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations : complément

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rappelle les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles votées le 30 mai et 26 septembre 2023 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
compte 2051	Concessions et droits similaires	5 ans
compte 2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
compte 21316	Equipements du cimetière	15 ans
compte 2132	Immeubles de rapport	30 ans
compte 21571	Matériel roulant	10 ans
compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie	06 ans
compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	06 ans
compte 2182	Matériel de transport	10 ans
compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	03 ans
compte 2184	Mobilier	10 ans
compte 2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

- adopte, à l'unanimité, la durée d'amortissement complémentaire suivante :
Compte 20421 (Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériels et études) : 5 ans

35 : Décision modificative n°1

Afin de prendre en compte :

- l'amortissement, pour 7 000 € de la subvention versée au Judo Club pour l'achat d'un véhicule d'un coût de 35.000€
- une erreur d'affectation de compte concernant une subvention « fonds verts » de l'Etat de 59.894,35 € pour l'amélioration thermique de l'école Pagnol
- les travaux réalisés par la Métropole sur le quartier Castor/Pataljons.

En effet, outre la réfection de la voirie, ils sont l'occasion d'une mise aux normes et de travaux d'amélioration de la sécurité routière. La Métropole a mis en place un dispositif dédié à l'amélioration de la sécurité, appelé PLUSSUR. Il est financé à parité par la Commune et la Métropole à hauteur de 70.000 € par mandat, soit une somme de 35.000 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- Chap 042 art 6811 dotation aux amort immob incorporelles : +7.000 €
- Chap 011 art 6042 achats de prestations de service : - 7.000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

- Chap 040 art 280421 bien immobilier : + 7.000 €
- Art 1321 subvent. investis. non amort. : + 59.894,35 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Prog 9701 art 2041513 subvention d'équipement : + 35.000 €
- Prog 9701 art 2158 autres installations, matériel... : - 28.000 €
- Art 1311 subvent. investis. amort. : + 59.894,35 €

36 : Institution du permis de démolir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'un bâtiment.

37 : Dénomination des chemins communaux

M. SIMEAU présente le projet de dénomination des sentiers et cheminements communaux qui s'insère dans le cadre des déplacements doux organisés sur le ban communal.

La création d'un panneau explicatif, installé, à proximité de la mairie, et reprenant l'ensemble des chemins est pour l'instant mise en suspens.

Mme Behr souhaiterait une féminisation des noms employés. Il lui est répondu que, pour le moment, par souci de simplicité, il s'agit de noms génériques qui se rattachent, principalement, aux rues avoisinantes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il tient à ce que la circulation soit apaisée dans la commune. Pour ce faire, une étude sera réalisée l'an prochain, en partenariat avec l'AGURAM et des réunions publiques seront programmées pour échanger avec les habitants.

Par ailleurs, il demande également régulièrement à la Métropole une étude de circulation route de Plappeville. La passerelle menant à Metz sera, quant à elle, opérationnelle en 2026.

Mme A. Hennequin et M. Grillier dénoncent la vitesse excessive des chauffeurs dans leurs quartiers mais aussi les feux rouges grillés, voire les sens interdits non respectés.

Mme. M-J. Hennequin relate les difficultés à déposer un enfant handicapé devant le collège et les soucis de visibilité.

Arrivée de M.Kehrer à 20H35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'adopter les dénominations suivantes pour les voies présentées conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

- Sentier Chappe : entre la rue Claude Chappe et l'allée des Acacias
- Sentier (La) Serpentine : à travers le lotissement Le Bois de Chanteraine
- Sentier des Acacias : entre l'allée des Acacias et le chemin entre 2 Bans
- Sentier des Bouleaux : entre la rue des Bouleaux et l'avenue Lucien Poinsignon
- Chemin du Champ de Tir : prolongement de l'avenue Lucien Poinsignon
- Sentier Grasboeuf : entre le haut de la rue de la Côte et l'allée des Grandes Vignes, vers la rue des Bénédictins
- Sentier Kinnel : entre l'allée des Aubépines et le haut de la rue St Sigisbert
- Chemin des Charmilles : entre la rue de l'Abbaye et la rue des Bénédictins
- Chemin des Écoles : entre la rue St Sigisbert et la rue Otto Zollinger
- Promenade de la Plaine : cheminement dans le Bois des Lapins
- Chemin du Stade : entre l'avenue Henri II et la rue du Nord

Il décide également, à l'unanimité, de donner les noms suivants à des sentiers en cours de création :

- Sentier de la Pépinière : face à la rue de la Pépinière – entre les bâtiments scolaires – vers la résidence Pierre Herment.
- Sentier des Mûriers : entre la rue de la Chapelle et le lotissement Les Hameaux, rue du Nord

38 : Création d'un service de Police intercommunale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme son accord sur la création d'un service de police intercommunal de police municipale dont les missions sont les suivantes : sécurisation des transports en commun, protection de l'environnement, et appui aux communes, et dont la mise en œuvre opérationnelle est visée au 1^{er} janvier 2025.
- donne son accord sur le recrutement par Metz Métropole d'un préfigurateur (*futur responsable du service intercommunal de police municipale*), de vingt-quatre agents de police municipale, et trois gardes-champêtres.

39 : Désignation d'un représentant à l'AGURAM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Mme Joy HENDRIX pour siéger aux instances de l'AGURAM.

40 : Eurométropole de Metz : convention globale de prestation de services

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Commune de Le Ban Saint Martin, dans les domaines informatique, achats et commande publique ainsi que remplacement du personnel.
- de conclure ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature,

41 : Division parcellaire du sentier de la rue des genêts

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de diviser la parcelle comme indiqué dans le document d'arpentage, à savoir un lot de 50 m² et un lot de 19 m² avec une servitude de passage.

42 : Chasse communale : désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer M. Michel ROBERT, demeurant à Plesnois, comme estimateur de dégâts des gibiers rouges pour le bail de chasse 2024-2033.

43 : mise en place des tickets restaurants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- de la mise en œuvre des titres restaurant, sous forme dématérialisée, à partir du 01 octobre 2024 au bénéfice du personnel de la collectivité, sous conditions d'attribution cumulatives :

- agents ayant plus d'un an d'ancienneté,
 - et qui effectuent plus de 04 heures de travail par jour
 - et dès lors que le créneau 12H – 14H est compris ou entoure leur horaire de travail journalier
- fixer le nombre à 18 tickets restaurant maximum, par agent et par mois (congrés annuels défalqués)
- fixer la valeur faciale du titre restaurant à 06 €
- fixer la participation de la collectivité à 60% de la valeur du titre

44 : C.D.G 57 : contrat groupe risques statutaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de l'Assureur CNP Assurances (Courtier gestionnaire : SOFAXIS) pour une durée de contrat de 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2025).

* Agents affiliés à la CNRACL

Liste des risques garanties, taux et franchises :

Risques	Taux	Franchise
Décès	0.23%	sans
Accident et maladie professionnelle	1.62%	30 jours
Longue maladie, longue durée	1.73%	30 jours
Maternité / adoption	0.31%	sans
Maladie ordinaire	2.06%	30 jours

* Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC : pas d'affiliation

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

45 : C.D.G 57 : mission de vérification des dossiers CNRACL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la mission facultative d'assistance du Centre de Gestion de la Moselle sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL.

46 : création de postes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer pour des raisons de promotion / réorganisation de service ou de souplesse de gestion du statut :

- un poste d'attaché territorial à temps complet
- deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation territorial à 30H
- trois postes d'adjoint technique territorial à temps complet

47 : création d'emplois non permanents

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 5 emplois temporaires pour accroissement d'activité au sein du service Jeunesse.

La durée des contrats sera d'au maximum de 08 mois entre le 04 novembre 2024 et le 05 juillet 2025. Il s'agit de postes d'agents d'animation (catégorie C) à 08H/35^e avec un niveau de rémunération selon le 1^{er} indice du grade d'adjoint d'animation.

Décisions du Maire

* pour l'organisation des Olympiades 2024, acceptation des dons de :

- 1.000€ de la part du Crédit Mutuel
- 200€ de la part de la Caisse d'Épargne

* Remboursement de 1.195€80 par la Jeunesse Sportive de Bousse en règlement des dégâts occasionnés dans le gymnase municipal le 10 juin 2023

* SAREMM – convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - avenant n°2 – bâtiment périscolaire : accompagnement au premier équipement mobilier du bâtiment pour un montant de 3 775 € HT, et d'autre part enveloppe prévisionnelle de 38 000 € HT au montant des dépenses à engager afin d'intégrer la fourniture et la pose du premier équipement mobilier.

* U.S Ban Saint Martin : encaissement d'un chèque de 850€ en règlement des dégâts occasionnés au matériel prêté pour des manifestations de fin d'année.

* Mise à disposition précaire du logement, situé 33 rue du nord moyennant une redevance mensuelle de 300€. Départ du locataire le 30/09/2024.

Informations du Maire

* Bilan A.L.S.H, rentrée scolaire et périscolaire

Mme HENDRIX et M. ARRIAT présente tour à tour le bilan de cet été.

L'accès aux ALSH a été assoupli : élargissement des horaires, inscription à la carte pour les places restantes.

Les animations étaient organisées sur le thème du sport et de ses valeurs.

L'an prochain, les associations ban-saint-martinoises seront encore plus sollicitées pour faire découvrir leurs activités. Les talents 'cachés' des animateurs peuvent également être mis en avant.

Un rétroplanning sera mis en place pour anticiper les inscriptions et l'organisation des vacances par les parents.

Monsieur le Maire fait état du montant des impayés. Ceux-ci s'élevaient à 13.000€, ramenés à 4.000€ après un gros travail de relance. Il rappelle que si ce n'est pas les parents qui payent, c'est la collectivité (donc les impôts) qui éponge la dette.

Pourtant des tarifs différenciés ont été instaurés et le CCAS est à l'écoute des familles qui seraient en difficulté.

M. Scharff estime, quant à lui, que les finances de la commune peuvent être capable d'absorber ce surcoût. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut gérer avec rigueur le budget communal.

* Syndicat Mixte Moselle Aval

L'Etat va demander un renforcement des Plans communaux de Sauvegarde

* Chiffres des transfrontaliers

L'Eurométropole nous informe que la commune héberge 210 personnes travaillant au Luxembourg

* Divers

- Pour rappel, l'enfouissement des réseaux aux Castors a été évalué à 800 000€. Au vu du coût, ces travaux ont été écartés.

- Espaces verts

Monsieur le Maire convient que les Services Techniques, en raison de la météo de ce printemps, se sont laissés débordés par l'entretien des espaces verts.

Il en est de même pour le pont de Verdun, entretenu par Longeville les Metz et Ban St Martin.

Que les citoyens procèdent spontanément au nettoyage du trottoir devant leur habitation serait une belle initiative.

- L'Eurométropole distribue actuellement des bio seaux aux personnes intéressées par le tri alimentaire.

La séance est levée à 21H30

Prochain conseil municipal : mardi 26 novembre

Les manifestations à venir au Ru-Ban :

OCTOBRE :

- Dimanche 13 : repas des Aînés
- Jeudi 17 : Réunion publique concernant la circulation rue Maréchal Foch
- Du 21 au 25 : Accueil de loisirs
- Jeudi 31 : boum d'Halloween à partir de 14h par Les Mésanges de Pagnol

NOVEMBRE :

- Samedi 9 : Pédiatrie Enchantée : soirée repas dansant
- Samedi 16 et dimanche 17 : FLC : Art et terroir de Noël
- Samedi 23 : Fondation Bompard : goûter des aidants

DÉCEMBRE :

- Dimanche 1^{er} : FLC : Bourse aux jouets
- Samedi 07 : repas du personnel